



Résiliation après versement d'un acompte

Par thi, le 17/08/2009 à 20:09

Bonjour,

Je me permets de vous contacter afin de solliciter vos conseils et informations sur ma situation.

En effet, j'ai versé un acompte pour une porte de garage, normalement disponible à la fin du mois d'août.

Le vendeur m'a écrit une attestation d'acompte, le chèque a été débité.

ensuite dans un seconde temps, le vendeur sollicite un deuxième chèque.

Je l'envoie le 2ème chèque qui n'a pas été encore débité.

quelques jours plus tard, le vendeur m'apprend qu' il ne veut plus vendre sa porte et me revoit les deux chèques.

EN conséquence, j'aimerais connaître mes droits.

Je tiens à préciser que le vendeur est un particulier et non un professionnel et l'article est d'occasion.

dans l'attente de vous lire, je vous remercie par avance.

Bien cordialement